



LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directrice de la Publication : Marilyn HOMON

N° 442 Novembre 2020 CPPAP 1221 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : www.udcgt51.fr

BESOIN D'UNE C.G.T PRÉSENTE

Édito...

Ce samedi 14 novembre 2020, le Sénat a réactivé les débats sur la réforme des retraites à l'occasion de l'examen de projet du budget de la Sécurité Sociale, la date n'étant pas un hasard...

C'est donc en catimini, pendant une crise sans précédent faisant des milliers de morts, que le sénateur marnais LR René-Paul SAVARY, rapporteur pour la branche vieillesse et accessoirement médecin de son état, a proposé l'amendement suivant :

repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025, mais aussi accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965.

La bombe a été lâchée : 200 voix pour, 118 contre, même si celle-ci doit faire encore l'objet d'aller et retour pour examen complet.

L'amendement a été adopté par l'ensemble des sénateurs LR et Union Centriste ; parmi eux nos 3 sénateurs marnais, René-Paul Savary*, (médecin généraliste, LR), Yves Detraigne**, (Conseiller municipal, ex maire de Witry-les-Reims, Alliance Centriste, ex UDEM, ex Modem), et Françoise Ferrat***, (Conseillère départementale de la Marne, Union Centriste, ex Modem).



Les sénateurs de gauche et même les LREM ont voté contre. Les Verts, absents, se sont tout de même positionnés contre.

Ce « médecin » essaye-t-il de faire partager à

l'ensemble des travailleuses et travailleurs, l'adage selon lequel « le travail, c'est la santé », ou « Arbeit macht frei »...

« Chaque année, nous proposons le départ en retraite à 63 ans », rappelle-t-il, c'est dire s'il est convaincu, voire obsédé...comme le pensent certains. Si le sénateur Savary se croit doté de courage en proposant cet amendement, nous pensons qu'il est surtout doté d'irresponsabilité et peut-être même de profondes lacunes médicales sur les conséquences du travail d'aujourd'hui sur la santé.

Suite en page 2 →

DÉPOSÉ LE 30 NOVEMBRE 2020



Sommaire

- Page 1 :
 - Edito
- Page 2 :
 - Suite de l'édito
 - Info UD
- Page 3 :
 - Combattre les violences sexistes, un enjeu de société
 - Le télétravail ne s'invente pas, il doit être réglementé
- Page 4 :
 - Pour Brahim... Au Secours !

→ suite de l'édito

Depuis le début, la CGT refuse la mise en place de ce système à points synonyme de recul social. Elle porte l'idée que le système actuel est la meilleure garantie pour la justice sociale de tous. Les réformes successives ont déjà bien entamées cette garantie de justice sociale pour tous mais la CGT propose d'y apporter des améliorations : départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous, retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé, de conservation du calcul sur les six derniers mois pour le public, prise en compte des années d'études, prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métiers, et fixation du taux de remplacement minimum à 75 % (dans tous les cas, pas de pension inférieure au Smic CGT(1 800 €).

La CGT porte également des propositions quant au financement de ces améliorations comme l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui rapporterait, à elle seule, 6,5 milliards d'euros de cotisations de retraite et garantiraient un meilleur niveau de pension pour les femmes. Ou encore la hausse des salaires de 5 % dans le privé qui rapporterait 18 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour la Sécurité sociale, 9 milliards d'euros pour la seule branche retraite.

Dans ses propositions, la CGT n'oublie pas de mettre le capital dans la boucle vertueuse en proposant la suppression des « cadeaux » fiscaux largement distribués par les gouvernements successifs. Ex : soumettre les plates-formes numériques à la cotisation pour les retraites rapporterait déjà 500 millions d'euros.

De l'argent, il y en a ! Sinon d'où vient celui que le gouvernement sort de son chapeau depuis le début de la crise, en tout près de 470 Milliards d'€ débloqués et environ 330 Milliards d'€ de prêts

garantis aux entreprises. Mis bout-à-bout avec celui récupéré des propositions de la CGT, le financement des retraites en maintenant un système solidaire intergénérationnel est **LARGEMENT POSSIBLE** ! Le malheur des uns fait le bonheur des autres, encore un adage largement utilisé par le Capital qui fait preuve de ruse et de calculs illimités et profite au maximum de cette crise sans précédent. Le Capital s'engraisse pendant qu'il dégraisse.

La bataille sur la réforme des retraites est donc loin d'être terminée mais la CGT a un adage préféré elle aussi :

On lâche rien !

Ainsi, malgré le confinement et les multiples tentatives de mise à l'écart de ses militants, la CGT continue de s'exprimer et reste opérationnelle sur le terrain dans la lutte sous toutes ses formes. La CGT est inventive elle aussi !

Béatrice LE PERRUN
Secrétaire UD Marne

** Le 2 février 2016, l'émission Cash investigation d'Élise Lucet le montre participant, avec quelques autres élus, à un déjeuner avec Syngenta, une multinationale de l'agrochimie qui fabrique des pesticides utilisés dans l'agriculture16 – « un déjeuner de travail organisé par le Club de l'Europe », argue-t-il après la diffusion de l'émission.*

*** Selon le quotidien Le Monde, il fait partie des quinze parlementaires qui ont été l'objet, fin 2018, d'un signalement judiciaire de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique pour avoir, selon ses investigations, mésusé de leur indemnité représentative de frais de mandat.*

**** « Sans profession ».*

INFO UD

Nous devons tenir notre congrès fin mars 2020 puis fin juin, finalement nous avons été dans l'obligation de le reporter compte tenu de la crise épidémique.

Nous avons convoqué un Comité Général le 23 novembre sur une demi-journée, encore une fois nous avons été obligé de l'annuler.

Les Camarades proposés par leur Syndicat n'ont de fait pas pu être élus à la Commission Exécutive.

En attendant leur élection dans les règles statutaires (en congrès), la Commission Exécutive de l'UD a voté à l'unanimité l'invitation permanente aux CE de l'UD. Ainsi, ces camarades peuvent s'imprégner et militer pour l'activité interprofessionnelle départementale.

Bienvenue à nos travaux !

COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Connaître ce qu'est la violence au travail, l'agissement sexiste, le harcèlement sexuel, l'outrage sexiste est nécessaire pour aborder le sujet sur les lieux de travail.

Si l'objectif est d'agir sur la prévention et de garantir le droit des victimes, un fascicule est disponible pour aider les militant-e-s et les élu-e-s.

Ils sont disponibles dans vos Unions Locales.



LE TÉLÉTRAVAIL NE S'INVENTE PAS, IL DOIT ÊTRE RÉGLEMENTÉ

Dans l'urgence, lors du premier confinement, énormément de salariés ont travaillé à domicile. Cela avait pour objectif de se protéger.

Si l'on peut comprendre que c'était utile, notons que les salariés ne l'ont pas tous vécu de la même manière. Le Cadre de vie de chacun n'est pas identique (logement, accès au numérique, composition de la famille). Ainsi, certains l'ont plutôt mal vécu, d'autres très mal vécu.

Certains métiers ou activités ne sont absolument pas télétravaillables.

Toutes ces expériences ont démontrées qu'il nous fallait un cadre législatif protégeant les intérêts des salariés liés à un contrat de travail.

Par conséquent, des négociations interprofessionnelles sont en cours avec les représentants patronaux et il y a fort à craindre qu'elles vont déboucher sur peu d'avancées.

Les questions de choix, de mise à disposition d'équipement, de prise en charge de frais, d'accident

de travail, de salaire, de droit à la déconnexion sont des sujets que la CGT entend bien imposer aux patrons.

La bataille doit être menée dans les entreprises pour cadrer le télétravail avec signature ou pas d'éléments juridiques que nous ne manquerons pas de communiquer aux élus.

Bien entendu, est posé dans la balance le rapport de force, il convient donc dans cette période de la syndicalisation dans les entreprises et services.

Sabine DUMENIL



POUR BRAHIMA ... AU SECOURS !



Comme vous le savez, l'Union Départementale C.G.T de la Marne aide et défend les travailleurs sans papiers. Notre camarade Martine Seguin a œuvré activement pour eux.

Avec son accord, je résume l'histoire de Brahima pour élever les consciences et porter les valeurs de solidarité de la C.G.T.

Brahima qui a aujourd'hui 35 ans, vivait au Mali avec ses deux filles de 11 et 12 ans. Comme beaucoup, il a fui la misère de son pays. C'est ainsi qu'il s'est engagé dans un parcours du combattant en 2010 et rejoint la *Libye*.

Il vit alors l'horreur de la guerre, l'obligeant aujourd'hui à une prise en charge psychologique pour tenter de lutter contre le traumatisme de son vécu. S'il raconte ce moment vécu, des images insoutenables resurgissent et son récit est d'ailleurs difficile à écouter.

En passant par l'Italie, il arrive en France en 2013, toujours en rêvant d'une vie meilleure.

Il travaille sans titre de séjour, comme beaucoup de migrants, mais en 2016 il obtient enfin un titre de séjour lui permettant d'enchaîner des missions d'intérim à temps plein jusqu'en février 2020 et se syndique à la C.G.T. Aucun Patron ne rechignait à l'embaucher même sans papier au départ.

C'était durant toutes ces années, un travailleur comme les autres qui avec son salaire pouvait se loger dignement, payer son loyer, son électricité, ses assurances et ses impôts.

Bref, il parvient à vivre de ses revenus ce qui représente pour lui une victoire au regard de son passé et des conditions dans lesquelles il est arrivé en France.

Il parle et lit le Français couramment, ce qui est remarquable.

Pourtant en février 2020, il lui est refusé la prolongation de

son titre de séjour même s'il répond aux conditions de la Circulaire Valls de 2012.

Ce texte énonce les critères de régularisation, cependant le Préfet conserve un pouvoir discrétionnaire d'appréciation. Autant dire que cette circulaire ne sert pas à grand-chose. Les discours nauséabonds de l'extrême droite, le contexte socio-économique y seraient-ils pour quelque chose ?

En tout cas, malgré nos alertes écrites et orales à Monsieur le Préfet de la Marne, la situation est bloquée depuis février 2020.

Aujourd'hui, même s'il a fait un recours au Tribunal Administratif en appel, il n'a le droit à rien.

Il n'a le droit à aucune aide sociale même s'il faut noter que la Mairie de Reims lui a octroyé une aide alimentaire.

Il n'a pas le droit de travailler au motif qu'il n'a pas de titre de séjour, pourtant il faut savoir qu'il est sollicité tous les jours par des sociétés d'intérim satisfaites de son travail antérieur.

Il n'a le droit à rien sauf à mettre à exécution l'expulsion dans son pays d'origine après ce lourd parcours...

Il ne demande ni pitié, ni assistanat, il veut juste travailler et vivre dans la dignité.

Nous soutenons Brahima « à bout de bras », faisons face à sa détresse, l'aidons dans ses démarches mais ça ne suffit pas.

Si le droit de chaque personne de quitter son pays est proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en pratique une minorité de personnes dans le monde dispose effectivement de la possibilité de tenter de construire sa vie hors de son pays de naissance.

Aujourd'hui la C.G.T de la Marne dit stop et réitère une dernière demande à Monsieur le Préfet de la Marne avant de passer à la phase de mobilisation pour que notre camarade Brahima puisse payer l'accumulation de dettes liée au non droit de travailler.

La CGT est née en 1895, sous le signe de la solidarité entre tous les travailleurs.

Cette solidarité s'exprime entre tous les travailleurs de notre pays, sans distinction de nationalité ou de situation.

C'est pourquoi aujourd'hui nous demandons solennellement à Monsieur le Préfet un titre de séjour pour Brahima.